

Les recettes provenant de la vente du blé, au moment de la livraison et sans tenir compte des ajustements pour les avances en espèces, se sont élevées à 741 millions de dollars, soit environ 24 p. 100 de plus qu'en 1963. En général, cette hausse résulte des ventes extraordinairement élevées par les agriculteurs par suite de la récolte sans précédent de 1963, en raison de la demande plus forte que la normale du marché d'exportation. En 1964, la Commission canadienne du blé a distribué presque 225 millions de dollars en paiements de participation, contre environ 124 millions en 1963. Les paiements de 1964 représentaient un versement final de 42.5c. le boisseau de blé de la récolte de 1962 livré à la Commission et des versements finals de 12.4c. et 18.2c. respectivement le boisseau d'avoine et d'orge, de la même récolte, livré. En 1963, les paiements ne comprenaient qu'un versement final de 43c. le boisseau de blé de la récolte de 1961 livré. Ces paiements proviennent d'un régime de commercialisation des grains qui prévoit qu'au temps de la livraison, les agriculteurs de l'Ouest canadien touchent les paiements initiaux et des certificats établissant les quantités et les catégories de céréales livrées. Les certificats donnent droit aux détenteurs de participer à tout surplus accumulé par la Commission lors de la vente subséquente de ces céréales sur le marché domestique ou d'exportation. La part du surplus qui revient aux agriculteurs constitue les paiements de la Commission canadienne du blé, qui sont compris dans les estimations des recettes provenant de la vente des produits agricoles.

Les recettes provenant de la graine de lin, de la graine de colza et des fèves soya ont augmenté de \$61,500,000 en 1963 à \$93,400,000 en 1964, dû en grande partie à l'accroissement des ventes; la graine de colza a été la seule oléagineuse à marquer une augmentation de prix. Les recettes monétaires de la graine de lin sont passées de \$36,400,000 en 1963 à presque 60 millions en 1964 et la graine de colza a rapporté environ 18 millions, contre \$11,700,000 l'année précédente. Le prix initial de l'orge livré n'a pas changé mais les ventes plus fortes ont rapporté presque 72 millions de dollars, comparativement à \$67,700,000 en 1963. Les recettes provenant de la vente des pommes de terre en 1964 qui se sont établies à \$55,100,000, étaient de 31.4 p. 100 supérieures à celles de 1963, par suite de l'augmentation des ventes et des prix, et les fruits et légumes ont avancé de \$146,300,000 à \$157,200,000.

Le remboursement des avances sur les céréales en entreposage dans les fermes de l'Ouest a constitué le plus important facteur de neutralisation de ces hausses. Les ventes considérables de céréales en 1964 ont entraîné des remboursements dépassant les avances de \$12,100,000, ce qui a engendré un solde débiteur de \$12,100,000 au compte avances-remboursements, contrairement à l'année précédente où les avances avaient dépassé les remboursements de \$11,200,000. Le tabac a rapporté \$96,700,000, contre \$114,200,000 en 1963; le gros de la diminution a eu lieu en Ontario et a résulté de la baisse des prix et du fait qu'une plus forte proportion qu'en 1962, de la récolte de 1963, ait été vendue durant l'année. Les ventes d'avoine ont diminué sensiblement en 1964. Jointe aux prix moyens qui n'avaient guère varié au regard de 1963, cette situation a donné, en 1964, des recettes monétaires globales de 33 millions de dollars, soit 27.8 p. 100 de moins que l'année précédente.

Bestiaux et produits d'origine animale.—Les recettes monétaires globales des producteurs de bestiaux et de produits d'origine animale se sont élevées à 1,853 millions de dollars en 1964, soit sensiblement le même montant qu'en 1963. Les ventes de gros bovins, de veaux et de porcs ont dépassé celles de 1963 mais la moyenne des prix a été inférieure. Le nombre de moutons et d'agneaux mis en vente était moins élevé qu'en 1963 et les prix étaient à peu près les mêmes; en conséquence, les recettes provenant de cette source ont été légèrement plus faibles.